Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1153

Artikel: Épicerie planétaire
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011857

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA
1002 Lausanne
23 décembre 1993 – nº 1153
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Epicerie planétaire

Dur dur de se faire une opinion fondée sur le nouvel accord du Gatt. La dramatisation liée à l'échéance imposée du 15 décembre a contribué à valoriser l'enjeu de cette négociation; il ne s'agissait de rien moins que de tout ou rien. Et seul le tout nous garantit des lendemains économiques prospères, alors que le rien nous aurait condamnés à l'anarchie, au repli nationaliste, à la guerre commerciale. Tel est du moins le discours dominant qui, à l'issue de ce cycle, ne désigne que des vainqueurs. La réalité est certainement plus nuancée.

Ce qui frappe d'emblée, c'est le poids énorme des puissances économiques. Les Etats-Unis imposent la date butoir du 15 décembre; l'Europe menace sur les volets agricole et culturel. Le choc entre les intérêts des nantis dicte le rythme des négociations et la voix des autres acteurs ne se fait guère entendre.

Par ailleurs le commerce reste un terrain balisé par les groupes d'intérêts et les techniciens qui hantent les couloirs de la négociation et contrôlent le travail en commissions. Dans ce domaine dont on prétend que dépend le bien-être de la planète, pas de débat public, pas de forum politique sur les finalités et les valeurs à défendre prioritairement. Aux parlements on demande de ratifier les résultats: à prendre ou à laisser, un point c'est tout. Toute l'entreprise baigne dans l'idéologie du libre-échange. La disparition des barrières douanières va abaisser le prix des biens et des services et stimuler le commerce mondial, avec à la clé accroissement de la prospérité et création d'emplois. Ricardo aujourd'hui encore fascine, d'autant plus que le marasme économique et le chômage amplifient la séduction des solutions simples. Les protectionnistes sont montrés du doigt comme les vilains empêcheurs de commercer en rond, qui ne cherchent qu'à sauvegarder leurs intérêts immédiats au lieu de partager les fruits promis de la croissance. Or pourtant les Etats qui aujourd'hui ne jurent que par le libre-échange sont ceux-là même qui hier ont pu se développer grâce au protectionnisme, la Suisse comprise.

Comment les pays pauvres vont-ils pouvoir décoller grâce à la libéralisation des échanges, eux qui ne disposent ni d'équipements ni de structures industrielles et qui n'ont rien à vendre ? Le libre-échange est une théorie du XVIIIe siècle, une époque ou ni l'inégalité entre les nations ni l'état de l'environnement naturel ne faisaient problème. Et la théorie a ignoré les changements intervenus sur la planète; elle n'a pas pris en compte les facteurs écologiques et sociaux par exemple. Les échanges commerciaux trouveront donc une nouvelle vigueur dans l'exploitations des travailleurs, parfois des enfants, comme dans le pillage des ressources naturelles. Déjà la Banque mondiale prévoit une catastrophe écologique de première importance dans le sud-est asiatique. Le commerce international est un colosse aux pieds d'argile.

Ce sombre tableau justifie-t-il le rejet pur et simple des accords récemment conclus ? Répondre à cette question implique d'examiner les alternatives possibles. A l'évidence le retour à la situation antérieure n'est pas envisageable. L'existence de règles du jeu, même insuffisantes, et d'une organisation internationale chargée de les faire respecter, constitue un indéniable progrès. Dans la jungle le sort des faibles est pire encore. Mais ce progrès se révélera bien fragile et aléatoire si la communauté internationale n'ouvre pas très rapidement une nouvelle étape de négociation pour imposer au commerce mondial un degré supplémentaire de civilisation, à savoir des règles sociales et environnementales.

Progrès fragile et aléatoire également si se creuse plus encore le fossé entre nations riches et pauvres. A l'époque de la mondialisation des marchés, il n'est plus possible de laisser sur les bas côtés de la prospérité une fraction importante de l'humanité. L'injustice se doublerait d'une erreur politique et économique. Des échanges équilibrés impliquent des partenaires, et donc le développement des plus faibles d'entre eux.. A ce titre il y a urgence à résoudre le problème de la dette des pays pauvres.

Troisième piste enfin, celle de la monnaie et des finances. Comment commercer sans un système monétaire international solide et sans mettre de l'ordre dans un secteur financier mondial dont plus personne ne contrôle les soubresauts, et qui s'est totalement affranchi de sa fonction première, faciliter la création et l'échange des biens ?

JD

Lire aussi pages 4 et 5.